RÈGLEMENTS DE LA PISCINE

TARIFICATION

Résidents:

- Gratuit pour les résidents de Sainte-Thérèse sur présentation d'une Carte citoyen valide.
- Résidents ne possédant pas de Carte citoyen valide :
 5 \$/adulte et 3 \$/enfant.

Non-résidents :

- > 5 \$/adulte et 3 \$/enfant.
- Entrée gratuite pour les non-résidents accompagnés d'un citoyen (maximum 1 adulte et 3 enfants non-résidents par citoyen).

Aucun remboursement ne sera émis.



ENTREE

Un enfant âgé de 8 ans ou plus qui a atteint la grandeur indiquée à l'entrée peut aller seul à la piscine. Si l'enfant n'a pas la grandeur minimale requise, il doit :

- savoir nager (test obligatoire);
- suivre les règles;
- s'orienter seul sur le site et
 être en mesure de se rendre seul aux toilettes.

Un enfant qui ne peut pas aller seul à la piscine doit être accompagné par une personne responsable de 16 ans et plus :

- Enfants de 5 ans ou moins : 1 accompagnateur pour 6 enfants.
- Enfants de 6 ans ou plus : 1 accompagnateur pour 15 enfants.
- > Test de nage obligatoire si l'enfant n'a pas de veste de flottaison.
- L'accompagnateur doit demeurer près des enfants en tout temps.

TENUE DE BAIGNADE

- Seul le port du maillot de bain est accepté (aucun t-shirt, bermuda, sous-vêtement ou vêtement de type *dry fit*).
- Une couche aquatique est requise pour les bébés et les jeunes enfants.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Seuls les ballons dorsaux, les ceintures et les vestes de flottaison individuelles reconnus sont autorisés (aucun brassard et flotteur gonflable).
- Les lunettes et les masques de natation sont permis.

SÉCURITE

- Tous les usagers doivent respecter en tout temps les règles de sécurité.
- La nourriture et les boissons doivent être consommées dans l'aire commune ou sur la terrasse seulement.
- Les gommes doivent être jetées avant d'entrer dans l'eau.
- Les contenants de verre sont interdits.
- Les trottinettes, planches à roulettes et vélos doivent être laissés à l'extérieur des installations.
- Les poussettes, glacières et petites brouettes sont permises sur la promenade et dans l'aire commune.
- Les jeux et les objets gonflables provenant de l'extérieur sont interdits.
- Les animaux sont interdits à l'intérieur des installations.
- Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer les autres usagers ou employés de la piscine. Toute captation à connotation sexuelle ou violente est interdite.
- L'utilisation d'un haut-parleur doit se faire dans le respect des autres usagers et des employés de la piscine.
- Il est interdit de cracher, d'uriner ou de se moucher dans l'eau, de même que de souiller l'eau.
- Il est interdit de consommer de l'alcool ou de la drogue, de fumer ou de vapoter.
- Une personne présentant des signes d'infection cutanée, de maladie contagieuse, d'agressivité ou dont les facultés semblent affaiblies peut se voir refuser l'accès à la piscine.
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

